



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS, REGLEMENTS, LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du : 11 avril 2018

Présidence : M. Eric VIGIER

Présents : MM. Jacky FRAN CART – Michel HELYE – Guy MARCY

Excusés : MM. Patrick BERCELET – Bernard BOSCHINI - Jean-Pierre DUFLOT

Assiste : M. Florian PRAME

1 **DOSSIER EN COURS**

L'ordre du jour appelle à l'étude du dossier en cours.

**Match n°52909.1 du 01 avril 2018
Coupe Seniors District
THIEBLEMONT Us 2 – COMPERTRIX Foyer 2**

Réserves d'après match posées par le capitaine de COMPERTRIX Foyer 2 confirmées par courriel officiel le 02 avril 2018.

Motif : certaines des joueurs de THIEBLEMONT Us 2 ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci étant au repos ce jour.

La Commission,

Pris connaissance des réserves pour les dire recevables sur la forme.

Jugeant en premier ressort,

Après enquête auprès du service compétitions,

Il s'avère que quatre joueurs de THIEBLEMONT Us 2 ont participé à la dernière rencontre de l'équipe 1 de THIEBLEMONT contre ECRIENNES en Seniors District 3 le 25 mars 2018.

En conséquence,

La Commission décide de donner match perdu par pénalité à THIEBLEMONT Us et d'homologuer, dès les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

THIEBLEMONT Us 2 (0 buts) – COMPERTRIX Foyer 2 (3 buts)

COMPETRIX Foyer 2 qualifié pour le prochain tour.

Droits administratifs de 40 euros au débit du compte de THIEBLEMONT.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>).

Le Secrétaire de séance,
Florian PRAME

Le Président,
Eric VIGIER